





## Principaux changements du projet d'amendement d'IAS I

sionnées par des transactions avec les détenteurs du capital, soient dorénavant présentées dans un état financier distinct ou regroupé avec le compte de résultat. A cet effet, l'état des variations des capitaux propres ne mentionnerait plus que le montant global des produits et charges comptabilisés.

### Présentation du compte de résultat

L'exposé sondage prévoit la présentation en un seul état :

- ▶ des éléments enregistrés en résultat et
- ▶ des éléments imputés directement en capitaux propres au cours de l'année autres que ceux résultant de transactions avec les actionnaires (dividendes, opérations sur le capital, etc.). Ces éléments pouvant aussi faire l'objet d'un état unique.

Un nouvel agrégat représenterait l'ensemble des variations de capitaux propres non occasionnées par des transactions avec les détenteurs du capital. Cette proposition rejoint la notion de « résultat global » (Reporting comprehensive income) introduite par le premier projet de présentation de la performance financière. Voir tableau ci-dessus.

Au cours des discussions entre membres du Board, certains se sont opposés au concept de présentation en un seul état par crainte que l'attention des utilisateurs ne soit trop concentrée sur l'agrégat en bas de ligne, c'est-

à-dire sur le total des produits et charges comptabilisés. De même, il a été jugé prématuré par certains membres du Board de conclure que la présentation en un seul état contribuerait à l'amélioration de l'information financière car d'autres aspects mériteraient d'être examinés, notamment la détermination des catégories et agrégats devant figurer dans l'état des produits et charges comptabilisés. La majorité des membres privilégie cependant la présentation dans un état unique car tous les éléments de variation des capitaux propres non liés aux détenteurs de capital respectent les définitions de produits et de charges données par le cadre conceptuel. Toutefois, le Board devrait réexaminer, dans le cadre de la phase B du projet, l'opportunité d'exiger un seul état.

### Complément requis au titre de l'information comparative

L'exposé sondage introduit l'obligation de présenter le bilan d'ouverture de l'exercice le plus ancien présenté dans les états financiers. De ce fait, une entité qui incluait jusque là dans ses états financiers un bilan au 31/12/N et un bilan au 31/12/N-1, devra désormais présenter un bilan au 01/01/N-1. Prenant acte que les dispositions de certaines normes exigent de corriger de manière rétrospective certains flux, l'IASB estime qu'il serait utile de présenter aux utilisateurs des états financiers ce bilan d'ouverture.

Ainsi, des états financiers complets comprendront au minimum trois états de la situation financière, deux états des produits et charges comptabilisés, deux états de variations de capitaux propres et deux états de flux de trésorerie.

### Présentation des dividendes par actions

IAS 1 actuel laisse le choix aux entités de présenter le montant global des dividendes et les dividendes par action au pied du compte de résultat, dans l'état de variation des capitaux propres ou dans les notes annexes. L'exposé sondage propose d'exclure la première possibilité car les dividendes correspondent à des transactions avec les porteurs de capitaux propres qui doivent être présentées séparément de celles correspondant aux variations de capitaux propres non liées aux détenteurs de capital. L'IASB réaffirme ainsi son objectif d'assurer une distinction entre la présentation des variations des capitaux propres liées aux détenteurs de capital et la présentation des autres éléments de variations de capitaux propres.

### Composantes des états financiers

En conséquence de cet amendement proposé d'IAS 1, un jeu complet d'états financiers comprendrait les états suivants :

- ▶ un « état de la situation financière », comprenant le bilan au début de la période et celui à la

fin de la période ;

- ▶ un « état des produits et charges comptabilisés », cet état étant éventuellement décomposé en deux états distincts ;
- ▶ un « état des variations des capitaux propres » ;
- ▶ un « état des flux de trésorerie » pour la période ;
- ▶ les notes, incluant un sommaire des méthodes comptables significatives et autres informations explicatives.

### Appel à commentaires

L'IASB dans son appel à commentaires souhaite recueillir des avis sur les questions suivantes : changement de terminologie pour les composants des états financiers, nécessité d'inclure la situation à l'ouverture pour le bilan présenté à titre de comparatif, distinction entre variation de capitaux propres liée aux détenteurs de capital et les autres éléments de variations des capitaux propres, modalités de présentation de l'état des produits et charges comptabilisés, information relative au recyclage en profits et pertes ainsi que celle relative aux dividendes et dividendes par action.

Les commentaires sont attendus pour le 17 juillet 2006. Le CNC ainsi que l'EFRAG ont constitué des groupes de travail pour transmettre leurs commentaires. ●

**Laurent Lévesque**  
Président de la Commission de droit comptable